

PASS du Centre Hospitalier René Dubos

ESPACE SANTE INSERTION - ESI

17 Ter, boulevard Charles Bouticourt – 95300 PONTOISE



Vous avez besoin de soins ?

Vous n'avez pas de couverture sociale et vous avez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital ?

Bus : arrêt Hôpital - Administration

- ① Depuis les gares de Pontoise, Cergy-Le-Haut et Cergy-Saint-Christophe – Ligne 34N
- ② Depuis la gare de Cergy-Préfecture – Ligne 42

Par route :

- ① En arrivant par l'Autoroute A15 en direction de Cergy-Pontoise, prendre la sortie N° 10, suivre le panneau « Centre Hospitalier » sur 2 km environ, jusqu'à la prochaine sortie.
- ② En arrivant par Pontoise, suivre la Rue de Gisors jusqu'au quartier des Louvrais puis suivre les indications « Centre Hospitalier ».

Comment fonctionne la PASS ?

- Vous pouvez venir de lundi, mercredi, jeudi ou vendredi de 14h à 17h, ou le mardi de 10h à 13h. Vous serez accueilli(e) par la secrétaire de l'accueil.
- Vous serez ensuite pris(e) en charge par le médecin, l'infirmière et l'assistante sociale.

Quelles sont les prestations médicales accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de médecine générale
- Prescription de traitements, d'examens...
- Soins infirmiers, éducations thérapeutiques...
- Délivrance de médicaments (uniquement les médicaments disponibles à la pharmacie de l'hôpital)

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24)

ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les consultations / les actes techniques / médicaments ne sont pas facturés au patient ; La PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS ?

Par téléphone :

Au. 01 30 75 45 24 du Lundi au Vendredi de 10h à 18h pour la prise du rendez-vous et pour tous renseignements.

Où trouver la PASS ?

17 Ter, Boulevard Charles Bouticourt – 95300 PONTOISE

L'ESI est situé en face du Centre Hospitalier René Dubos de PONTOISE.



PASS du Centre Hospitalier René Dubos
Espace Santé Insertion (ESI)
17 Ter, boulevard Charles Bouticourt
95300 PONTOISE
☎ : 01 30 75 45 24

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS :

- <http://www.ch-pontoise.fr/>

Contacts

Coordinateur médical : Dr Amine MOKHTAR BENOUNNANE

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : septembre 2015

Médecin	Amine MOKHTAR BENOUNNANE	amine.mokhtar@ch-pontoise.fr	01 30 75 45 24
Infirmières	Maria BOCCHETTI	maria.bocchetti@ch-pontoise.fr	01 30 75 45 24
Assistante Sociale	Jessica ROPERT	jessica.ropert@ch-pontoise.fr	01 30 75 45 31

Prestations d'accompagnement en lien avec la PASS

- Consultations sociales : ouvertures de droits à l'assurance maladie, demande d'hébergement...
- Possibilité d'interprétariat
- Aide à la domiciliation administrative
- Petit matériel médical
- Douche, vestiaire
- Produits diététiques de complémentation orale

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de prendre rendez-vous et de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examen, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).